

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de Promotion et Défense des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, PeaceTree Network (PTN), de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises de Sécurité Privées (ICoCA), de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA), du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA), de la Campagne Publiez ce que vous payez Congo, TLP Congo et contact national de Transparency International

Pointe-Noire, le 31 octobre 2024

Communiqué de presse n° 05/2024/RPDH/CN

Kouilou : l'orpailage, un nouveau fléau à multiples et lourdes conséquences



Cette mission a été réalisée avec les soutiens financiers de Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) du gouvernement britannique dans le cadre du programme Forest Governance, Markets and Climate (FGMC), de CCFD-Terre Solidaire et de l'appui technique de Fern. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux des partenaires.



Le Kouilou fait face ces derniers temps, à une exploitation de l'or auxquelles les Communautés locales et populations autochtones (CLPA) paient déjà un lourd tribut en raison de nombreux et lourd impact de cette activité que les pouvoirs publics peinent ostensiblement à freiner, encore moins éradiquer.

La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) a effectué du 23 au 30 octobre derniers une mission dans quatre villages du département du Kouilou. Il s'agit de Mbena et Bivela dans le district de Madingo-Kayes et de Ngoungui et Bada dans la sous-préfecture de Kakamoeka.

Il a été question pour la délégation conduite par Franck Loufoua-Bessi, assistant aux programmes au sein de la RPDH, d'engager des échanges avec les communautés locales et populations autochtones (CLPA). Cela, pour atteindre les deux principaux objectifs de la mission, à savoir, « Améliorer la gouvernance forestière en renforçant l'inclusion et la redevabilité » et « Renforcer la participation et l'implication des CLPA dans le suivi des illégalités et le respect de leurs droits ».

La mission a d'abord procédé à des séances de remise à niveau sur les aspects clés et essentiels de la nouvelle gouvernance forestière et climatique au Congo-Brazzaville contenus dans les textes nationaux dont la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier. Lequel code prend en compte toutes les exigences contenues dans la grille de légalité de l'Accord de partenariat volontaire (APV) et bien d'autres mécanismes internationaux dont l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et la Réduction des Emissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des forêts, associées à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+). En effet, les CLPA ont été informées d'une part, sur les avancées et défis de APV, ITIE, REDD+, CAFI, et d'autre part, de leur rôle et responsabilité en vue d'assurer la réussite de la mise en œuvre de ces initiatives au niveau local.

Une campagne de sensibilisation ensuite, a été organisée sur l'usage du Centre d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC), un outil développé par la RPDH en collaboration avec Transparency International en vue de démocratiser la lutte contre la corruption et le trafic d'influence en lien avec l'exploitation forestière, minière dans les quatre communautés cibles, Bada, Ngoungui, Mbéna et Bivela.



Campagne de sensibilisation sur le Cajac dans les communautés de Mbena et Bada

Comment AFRIWOOD Industrie respecte ses engagements conventionnels

Afin d'évaluer le degré de mise en œuvre des principes de la nouvelle gouvernance forestière, minière, foncière et climatique, la parole a été donnée aux CLPA. Les quatre villages sont situés à la périphérie ou à l'intérieur de l'Unité d'exploitation forestière (UFE) Nkola d'une superficie de 197 893 hectares pour laquelle le concessionnaire AFRIWOOD Industrie a bénéficié de la prolongation de son autorisation annuelle de coupe de 2023.

S'agissant de l'impact des activités d'AFRIWOOD Industrie, les CLPA ont indiqué à la grande majorité (plus de 98 %) ne pas jouir des retombées de l'exploitation de leurs forêts. Dans leurs interventions, les CLPA ont évoqué de nombreux manquements dont les plus fréquents sont le non-respect des cahiers de charges et de multiples entorses au code du travail en vigueur au Congo. L'absence de bulletin de paie pour de nombreux agents, licenciements abusifs, c'est-à-dire sans motifs réels prouvés par l'employeur et/ou de mauvaises conditions de travail ont été évoqués par des personnes ayant été employées ou sont employées par AFRIWOOD Industrie.

Le non-respect de ces engagements conventionnels a plusieurs conséquences, notamment l'absence des infrastructures de base comme les écoles ou les dispensaires. Les CLPA ont par exemple indiqué que des villages tels que Ngoungui n'ont pas d'écoles, alors qu'on y trouve de nombreux enfants. Des cas de décès ont aussi été épinglés faute d'accès aux hôpitaux en raison de l'inaccessibilité des voies délabrées et non entretenues comme prévu dans les cahiers de charges.

Quant au sempiternel problème de la difficile cohabitation entre hommes et éléphants, ce sont les mêmes plaintes, car les pouvoirs publics ne proposent jusqu'ici aucune solution durable ni consensuelle. Ce qui pose un réel problème de sécurité alimentaire, car les CLPA sont désormais tenues de s'approvisionner en vivres dans les grandes villes.

Mais si ces situations sont habituelles dans la zone comme partout ailleurs au Congo-Brazzaville, **le Kouilou est désormais confronté à un autre problème non moins grave : orpillage. Une activité pratiquée de manière artisanale par les locaux, mais aussi des étrangers dont les Congolais de Kinshasa, les Maliens et les Burkinabè.**

Le premier impact est la pollution des points d'eau. En creusant, les orpailleurs troublent l'eau qui se salit avec des déchets argileux et devient impropre à la consommation. Et pour couronner le tout, les exploitants utilisent du mercure pour extraire les pépites des boues. Ce qui expose les populations au risque d'intoxication avec des conséquences sanitaires telles que les troubles de mémoire ou la perturbation des fonctions rénales.

Les administrations dépassées

L'exploitation moderne de l'or quant à elle, est pratiquée par les Asiatiques. Si les impacts écologiques sont presque les mêmes qu'avec l'orpaillage artisanal, l'exploitation moderne pose également d'autres problèmes. Parmi ces problèmes ceux d'ordre foncier, car leurs activités entraînent souvent des rasages de champs de paysans très souvent indemnisés à des prix dérisoires.

Si les sociétés n'ont pas pu recevoir les membres de la RPDH, les différentes directions départementales confirment tout de même ces illégalités. L'économie forestière du Kouilou par exemple expliqué qu'AFRIWOOD Industrie fait face à de sérieuses difficultés comme en témoigne les quatre mois d'arriérés de salaires. Ce, tout en rappelant qu'AFRIWOOD Industrie qui a déjà achevé son travail préliminaire du plan d'aménagement est le seul concessionnaire en activité dans la zone. Les activités d'autres concessionnaires sont à l'arrêt en raison d'un retour au domaine prononcé par le gouvernement. S'agissant d'Emerson Bois, il est en litige judiciaire avec l'État qu'elle accuse d'avoir « biaisé » l'appel d'offres.

Les administrations ont aussi déploré des pratiques illégales telles que la superposition d'usage. C'est le cas les activités d'orpaillage qui sont parfois réalisées dans des concessions forestières pour lesquelles les opérateurs paient pourtant des taxes ou impôts comme la taxe d'abattage, la redevance superficière. Ce qui laisse transparaître une réelle absence de synergie entre différentes administrations.



Echanges avec les administrations publiques locales de l'Agriculture et de l'Economie forestière

Cette mission s'est inscrite dans le cadre de l'exécution de deux projets. Il s'agit de : « *Consolider la bonne gouvernance, lutter contre les illégalités* » et « *Renforcer la redevabilité et l'inclusion grâce à une meilleure implication et participation des communautés locales et populations autochtones (CLPA) du Kouilou dans la gouvernance forestière et climatique (RERIP)* ».

Le premier projet est en lien avec en rapport avec le programme Forêt, gouvernance, marché et climat (FGMC). Il est soutenu financièrement par le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), chargé principalement de mettre en œuvre la vision globale de développement du Gouvernement britannique. Sur le plan technique le projet bénéficie de l'appui de FERN, une ONG à vocation écologique spécialisée dans le suivi de l'implication de l'Union européenne dans les forêts et la coordination des activités d'ONG au niveau de l'Europe.

Le deuxième quant à lui, est financé par le Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire (CCFD-Terre Solidaire) qui est une ONG française dont la principale mission est de lutter contre toutes les formes d'injustices et illégalités à l'origine de la faim et de la pauvreté au sein des populations vulnérables.

Contacts presse :

+242 050198501

+242 056610203